

République Algérienne Démocratique et populaire

WILAYA DE MASCARA

DAIRA DE OUED EL ABTAL

COMMUNE DE OUED EL ABTAL

N° IDENTIFICATION FISCALE : 098429109073118

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

En application des dispositions de l'article n° 65 du décret n°247.15 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics ET LA LOI n° 12-23 DU 02/08/2023 le président de l'assemblée populaire communale de OUED EL ABTAL informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis demande d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales n° 02/26 paru dans les El jomhuriya en arabe en date de 17/02/2026 et régional en français en date de 16/02/2026 Pour le projet:

- *Rénovation et extension du réseau d'AEP à douar o / bouazza et Rénovation et extension du réseau d'AEP à douar fraihia*
LOT N01 : Rénovation et extension du réseau d'AEP à douar o / bouazza.

- Suivant Le pv d'ouverture des offres technique et financières en date de : 25/02/2026

- Suivant Le pv de jugement des offres technique et financières en date de : 03/03/2026

- Suivant Le pv de la commission des marchés public l'étude recourt daté du 02/04/2026

pv d'évaluation complémentaire des offres technique et financières en date de : 06/04/2026

- Décide l'avis d'attribution provisoire pour l'entrepris suivant :

N°	Projet	LOTS	Entreprise retenue	Montant EN TTC	Délai	Critère de Choix
01	* <i>Rénovation et extension du réseau d'AEP à douar o / bouazza et Rénovation et extension du réseau d'AEP à douar fraihia</i> <i>LOT N01 : Rénovation et extension du réseau d'AEP à douar o / bouazza.</i>	Oued El Abtal	SARL HYDRA FARTA GERANT : BOUKRAA KAMEL ABDALLAH OUED EL ABTAL- MASCARA N° fiscal 002429066437035	5.431.160.00 DA	DEUX MOIS ET 25 JOUR	Offre unique

Aussi et conformément à l'article n° 82 du décret n°247/.15 du 16/09/2010, portant réglementation des marchés publics tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics communal dans un délai de 10 jours à compter de la 1er parution du présent avis dans les journaux quotidiens nationaux si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal le 10 ème jours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

NB : pour Les autres soumissionnaires désirant connaître les résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financiers ils peuvent se rapprocher à la commune au plus tard(03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis.

OUED EL ABTAL LE :
LE PRESEDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE COMMUNALE